



Les séjours 3 « S » avec l'ODCV: **S**érénité - **S**anté - **S**écurité

RAPPELER LES BONNES PRATIQUES : En me protégeant je protège les autres et j'applique :

LES GESTES BARRIÈRES CONTRE LE COVID-19:

- ✓ Se laver les mains au savon, avant et après, chaque activité, chaque repas, chaque sortie.
- ✓ Utiliser le gel hydroalcoolique disposé dans les espaces collectifs.
- ✓ Ne pas se serrer la main, ni s'embrasser.
- ✓ Tousser ou éternuer dans son coude. Utiliser des mouchoirs jetables à usage unique et les jeter dans les poubelles.
- ✓ Respecter la distanciation physique, limiter la fréquentation des espaces en fonction de leur superficie et respecter les consignes de circulation indiquées dans le centre.



LES CONSIGNES DE PRÉCAUTION:

- ✓ Être équipé d'un masque (adultes et les élèves à partir du collège).
- ✓ Porter un masque dans les espaces clos et extérieurs ainsi que pour les déplacements (adultes et élèves à partir du collège).
- ✓ Éviter de manipuler directement avec la main les poignées de porte, les interrupteurs et boutons même s'ils sont régulièrement désinfectés.
- ✓ Conserver ses effets personnels et éviter les contacts avec les affaires d'autrui (*masque, matériel scolaire, vêtements...*)



LES MESURES D'HYGIÈNE SANITAIRE :

- ✓ Ne pas participer au séjour, en cas de symptômes (fièvre, toux répétés, perte du goût ou de l'odorat...)
- ✓ Utiliser les sanitaires de votre chambre en priorité quand vous êtes sur le centre
- ✓ Signaler au référent covid-19 du centre l'apparition de symptômes chez un élève ou un encadrant (notamment fièvre, toux répétée, perte du goût ou de l'odorat...).
- ✓ Ne pas pénétrer sur les places d'isolement et les espaces de confinement signalés par un marquage visible.



LES CONSIGNES PARTICULIÈRES DONNÉES PAR LA DIRECTRICE DU CENTRE

Pour protéger ses clients et salariés, l'ODCV s'engage à réaliser :

L'INFORMATION, L'ÉQUIPEMENT ET LA FORMATION DES ÉQUIPES :

- ✓ Informer et former les équipes sur les consignes sanitaires à respecter sur le centre et durant les activités.
- ✓ Adapter la vie collective et la restauration au respect des consignes sanitaires en vigueur.
- ✓ Mettre en œuvre les recommandations sanitaires spécifiques à chaque intervention.
- ✓ Assurer un nettoyage-désinfection régulier et renforcé de tous les espaces du centre.
- ✓ Prendre en charge l'isolement ou le confinement de personnes, en attendant l'intervention d'un médecin ou pour les cas graves du SAMU.
- ✓ Mettre en place dans chaque centre un référent covid-19 chargé de veiller au respect des consignes sanitaires.

LES CONSIGNES PARTICULIÈRES POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES

PORT DU MASQUE ET DISTANCIATION:

Dans le premier degré, conformément au protocole sanitaire, les élèves ne sont pas soumis au port du masque.

Au collège et au lycée, le port du masque est obligatoire pour les personnels comme pour les lycéens et les collégiens dans tous les temps scolaires hors activité physique, en tous lieux (gymnase ou espaces extérieurs). En revanche, le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique. Il est alors important de respecter la distanciation physique. Les textes réglementaires en vigueur, éclairés par les avis du haut conseil de la santé publique, prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas.